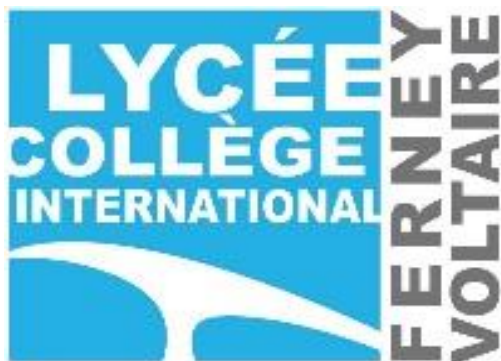




# **PRESENTATION APPLICATION postbac.fr**

Mardi 17 janvier 2017

# ORDRE DU JOUR

- Présentation générale du dispositif :
  - Principes généraux ;
  - Calendrier ;
  - Etapes et procédures ;
  - Informations diverses.
- Questions précises, techniques, individuelles...
  - Site APB :
    - consulter le guide en ligne
    - poser ses questions par la rubrique « Contact »
  - S'adresser au professeur principal
  - S'adresser au COP
  - Consulter sites ONISEP, et académie de Lyon (orientation/saio)

# PRINCIPES GENERAUX

- Pour tous les élèves de terminale
  - quel que soit le baccalauréat
  - quelle que soit la nationalité
- Procédure de candidature « unique » :  
universités, IUT, BTS, CPGE, Concours Sciences Po, MANAA ; la plupart des formations d'ingénieurs et écoles de commerce...
- Procédure en ligne
  - De candidature et d'admission
  - De préparation de son entrée dans le supérieur par le portail « Vie Etudiante » (mise relation avec le CNOUS, simulation de bourse sur critères sociaux).

# CALENDRIER

- Ouverture du site :
  - Pour la constitution du dossier et la saisie des vœux : du 20 janvier au 20 mars 18h
  - Pour la confirmation des candidatures : jusqu'au 2 avril
  - Pour l'ordre des vœux : jusqu'au mercredi 31 mai
  - Pour les propositions d'admission et réponse des candidats : à partir du 8 juin
- Communication avec les établissements demandés :
  - Dossiers électroniques : transmission automatique au 2 avril
- Phases d'admission :
  - 1 : jeudi 8 juin 14h (réponse candidats avant le 13 juin 14h)
  - 2 : lundi 26 juin 14h (réponse candidats avant le 1 juillet 14h)
  - 3 : vendredi 14 juillet 14h (réponse candidats avant le 19 juillet 14h)
- Phase complémentaire : à partir du 27 juin
- Dernière étape : inscription

# LE SITE postbac.fr

- [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)
- Dès la page d'accueil : nombreuses informations dont « Guide du candidat » à télécharger
- Pour ouvrir un dossier :
  - numéro INE (Identifiant National Elève)
  - une adresse mail valide
  - un numéro de téléphone valide
  - Valider la « charte des droits et devoirs du candidat »
- Envoi d'un mail de vérification de l'adresse mail (si pas reçu, vérifier dans « courriers indésirables »)
- Dossier en partie pré-rempli : vérifier et compléter les informations (certaines informations ne peuvent pas être modifiées : contacter l'établissement)
- Attribution numéro de dossier et code d'accès

# DEROULEMENT

- Ouverture d'un dossier par l'élève
- Saisie des vœux  
v. rubrique « Recherche de formations »
- Dossiers à compléter : tout en ligne (plus aucun envoi papier)
- Mars : l'établissement complète sa partie
- 2 avril : clôture des dossiers de candidatures
- Classement des vœux par le candidat
- En parallèle, les établissements du supérieur classent les candidats...
- Phases d'admission

# PHASES D'ADMISSION

- Pour chacune des trois phases :
  - Au jour et à l'heure dite : résultat
    - Normalement : 1 proposition
      - Les vœux moins bien classés sont automatiquement effacés
      - Réponse de l'élève
        - » Oui définitif
        - » Oui mais
        - » Non mais
        - » Démission générale
    - Parfois... aucune proposition n'est faite
  - Si pas de réponse de l'élève dans délais impartis : démission
  - Un jeune qui a répondu « oui mais » jusqu'au bout :
    - bénéficie de la procédure de « rappel fin de liste »
    - Peut formuler des demandes en procédure complémentaire

# LES ETAPES A NE PAS MANQUER

- 20 mars 18h : fin de la saisie des vœux
- 2 avril : fin de la saisie des dossiers et confirmation des candidatures  
pour chaque vœu : le confirmer / l'imprimer  
(att. : un vœu confirmé devient définitif)
- 31 mai minuit : fin de la modification de l'ordre des vœux
- Chaque phase d'admission...

# LES VŒUX ET LEUR CLASSEMENT

- Bien choisir ses vœux :
  - 24 vœux possibles (dont 12 par grande famille de formations)
  - Les utiliser...
  - Des formations sélectives... et des formations moins sélectives
  - Terminer obligatoirement par au moins un vœu de « licence permettant habituellement d'accueillir l'ensemble des candidats qui en font la demande » de l'académie
  - Pour licences de droit, STAPS et PACES : notion de « vœu groupé »
- Bien classer ses vœux :
  - Ne pas inventer de « stratégie »
  - Classer en fonction des souhaits (une seule proposition maximum sera faite à chaque étape)
  - Attention à formuler des vœux réalistes...

# INFORMATIONS DIVERSES

- Accompagnement :
  - Rubrique « contact » : pour poser toutes questions
  - Rubrique « mes messages » : envoi de rappels à toutes les étapes clés
  - Le Professeur Principal
  - Le Conseiller d'Orientation psychologue
  - Aller aux journées portes-ouvertes des établissements
- APB est une procédure de candidature, pas d'inscription  
pour l'admission obtenue : message établissement reçu avec les modalités d'inscription
- Si vous avez répondu « oui », mais que finalement vous décidez de renoncer : informez de votre démission